

A M Yvon Berland
Président d'Aix Marseille Université .

A Marseille le 16 Juillet 2013

Objet : Mesures de sécurité et modification du règlement intérieur .

Mesdames, messieurs les membres du Conseil d'Administration d'Aix-Marseille Université, les élus UNI-MET du CA étant dans l'impossibilité d'assister au CA du 16 Juillet 2013 , nous vous transmettons un courrier évoquant quelques interrogations sur des points de l'ordre du jour .

Il est fait état de prendre de nouvelles mesures de sécurité, de recruter des vigiles et d'installer des « PC-Sécurité » dans plusieurs sites universitaires. C'est une mesure que nous soutenons et avec laquelle nous sommes tout à fait en accord dans la mesure où des faits de vols et d'agressions nous sont souvent rapportées, notamment dans la bibliothèque du site Schuman Droit ou des équipements d'ordinateurs ont été dérobés. Cependant , nous voudrions savoir quelles seraient les prérogatives de ces agents de sécurité. L'idée étant qu'ils puissent intervenir mieux et plus rapidement en cas de problème.

Par ailleurs, il est prévu de modifier le règlement intérieur d'Aix-Marseille Université pour prendre des sanctions contre les personnes qui se livreraient à des collages à l'intérieur des sites d'AMU. C'est aussi un projet que nous soutenons et les élus de l'UNI-MET remercient le Président Berland de son écoute et son attention quant à ce sujet.

L'idée est alors de savoir quelles seraient ces sanctions et qui serait visé ? Il n'échappera à personne qu'il sera particulièrement difficile d'identifier les auteurs de trouble et que les sanctions seront alors d'autant plus difficiles à donner.

D'avance, nous vous remercions pour ces éclaircissements .

Les élus UNI-MET du Conseil d'Administration.

Solène Mattlin, élue titulaire

Baptiste Berard, élu suppléant.